

Certificat de Nationalité Française

Le certificat de nationalité française (CNF) est un document officiel qui sert à prouver la nationalité française.

Pour obtenir un certificat de nationalité française, vous devez formuler votre demande personnellement.

Pour un mineur, ce dernier est représenté par la personne exerçant l'autorité parentale.

Pour plus d'information, adressez-vous au tribunal de proximité afin d'obtenir la liste complète des pièces à fournir, variable selon votre situation personnelle.

Dans tous les cas, vous devez fournir un justificatif d'identité français ou étranger, et un justificatif récent de domicile.

Contact

Mairie de Champagne-sur-Oise

Service état civil

8 bis place du Général de Gaulle

95 660 Champagne-sur-Oise

Liens utiles

[Certificat de Nationalité Française | service public](#)